Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_065-DE

MORLAIX communauté
SBD MONTESQUIEU

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-065

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 43
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Morlaix : Plouigneau** : Johny Delépine.

Adoption du plan d'actions « Egalité professionnelle femmes-hommes 2026-2028 »

Rapporteur : Catherine Tréanton

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.132-1 à L.132-3 relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 relatif aux plans d'action pluriannuels en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_065-DE

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 2 février 2026 ;

Vu le premier plan d'action pour l'égalité professionnelle femmes-hommes 2023-2025 de Morlaix Communauté adopté en Conseil de communauté le 27 juin 2022 (D22-117) et arrivé à échéance ;

Considérant

- que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental de la fonction publique et un enjeu majeur de modernisation des politiques de ressources humaines ;
- que les collectivités territoriales et EPCI de + de 20 000 habitants, en tant qu'employeur, sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel visant à garantir l'égalité professionnelle au sein de leur structure, sous peine de pénalité financière ;
- que ce plan d'actions s'articule autour des axes réglementaires que sont :
  - la réduction des écarts de rémunération,
  - la garantie de l'égal accès aux emplois et aux grades,
  - l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale,
  - la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes ;
- que le premier plan d'actions 2023-2025 de Morlaix Communauté, co-construit avec un groupe de travail d'agents volontaires, a permis de structurer une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle et d'identifier des objectifs de progression ;
- qu'il convient de poursuivre cette dynamique par l'adoption d'un deuxième plan d'actions couvrant la période 2026-2028 qui définit :
  - les orientations stratégiques,
  - les objectifs opérationnels de progression,
  - les actions à réaliser et les indicateurs de résultat,
  - les pilotes en charge des actions identifiées ;
- que ce plan d'actions 2026-2028, qui s'inscrit dans une démarche participative, a été élaboré en collaboration avec le groupe de travail d'agents volontaires ;
- que le suivi et l'évaluation du plan d'actions feront l'objet d'un bilan annuel présenté au CST en fin d'année

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Morlaix Communauté pour la période 2026-2028, annexé à la présente délibération.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre le plan d'actions 2026-2028 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ